

DATE DE CONVOCATION		PROCES-VERBAL	
29/09/2023		SEANCE DU 05 OCTOBRE 2023	
		L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire. Mme CERNEY Patricia est nommée secrétaire de séance	
NOMBRE DE CONSEILLERS		<u>Étaient présents :</u>	
En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 4 dont pouvoirs : Votants : 13		Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Aurore ALEXANDRE, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Claude GROSSEL, Jacques PAUCHET, Brigitte SEGUIN, Nathalie JOSSE, Eric PRUVOT, Stéphanie PETIT-ROUVILLAIN, Hélène GIRARD. Formant majorité des membres en exercice.	
		<u>Étaient absents :</u>	
		Sébastien VAUTHEROT, Bertrand WIEL, Mathilde DUCROTOY, Loïc DUBOIS.	

Approbation du procès-verbal du 22 juin 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport annuel TRINOVAL 2022

Monsieur le Maire indique que le rapport annuel 2022 de Trinoval a été transmis aux conseillers en même temps que la convocation. Ce point n'a pas à être délibéré, seule la mention de la transmission doit figurer au procès-verbal.

DELIBERATION N° 2023-036 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la décision modificative suivante sur le budget de la commune :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	4 200,00 €	
TOTAL D-011 : Charges à caractère général	4 200,00 €	

D-66111 : Intérêts réglés à échéance		4 200,00 €
TOTAL D-66 : Charges financières		4 200,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 200,00 €	4 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée.

DELIBERATION N° 2023-037 Adhésion au groupement de commandes Usages Numériques de Somme Numérique

Eu égard aux besoins d'assistance des collectivités et établissements publics remontés par l'assistance de Somme Numérique, aux prix fluctuants sur le marché, à la volatilité et la complexité technique des offres, les équipes de Somme Numérique ont réalisé un recensement pour juger de l'opportunité d'élargir le périmètre du groupement de télécoms. Suite à ce sourçage, il a été décidé d'inclure à ce groupement la possibilité de passer des marchés dans le domaine des technologies et moyens d'impression.

Pour ce groupement, le rôle de coordonnateur de Somme Numérique s'arrête à la notification et à la coordination du groupement. Les membres exécuteront les marchés pour leurs propres besoins.

L'intérêt du groupement de commandes est la coordination des marchés publics nécessaire à la mise en œuvre des services suivants :

- Services de communications électroniques, de connectivité associée et d'équipements associés,
- Technologies et moyens d'impression.

Les marchés publics ou accords-cadres destinés à la mise en œuvre des prestations, objet de la présente convention, sont désignés ci-après comme « marchés publics »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1414-3,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

Vu l'offre de services proposée par le syndicat mixte Somme Numérique,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes « usages numériques »,

Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au groupement de commandes « Usages Numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement et à l'exécution des marchés à venir,
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de M. Bertrand WIEL

DELIBERATION N° 2023-038 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait lecture des montants de subvention proposés par la commission Vie Locale et citoyenne du 5 septembre dernier.

La commission n'a pas fait de proposition concernant l'amicale des Sapeurs-Pompiers, l'amicale n'étant pas une association, les critères ne leur sont donc pas applicables.

Après discussions, le conseil décide d'accorder une subvention de 1 500 € et souhaiterait que pour l'année prochaine, l'amicale organise un événement.

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu les demandes présentées par les associations,

Vu le rapport de la Commission Vie Locale et Citoyenne,

Considérant que la commune souhaite octroyer des subventions de fonctionnement aux diverses associations afin de leur permettre de maintenir ou de développer le niveau de leurs activités,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes aux associations :

Associations	Montant	Vote
Tennis de table	550	Pour : 14
Judo Club	600	Pour : 14
Les Crystalynes	550	Pour : 14
Vignacountry	450	Pour : 14
Mille et une danses	600	Pour : 14
Billard Club	400	Pour : 14
APEV	650	Pour : 14
Ensemble pour avancer	400	Pour : 13 (Mme ALEXANDRE ne prend pas part au vote)
ACPG	650	Pour : 13 (M. PRUVOT ne prend pas part au vote)
MDA	250	Pour : 13 (Mme JOSSE ne prend pas part au vote)

AMCV	175	Pour : 14
ATOUTAGE	650	Pour : 14
Musique	600	Pour : 13 (M. LEFEBVRE ne prend pas part au vote)
Vignarun	400	Pour : 13 (Mme JOSSE ne prend pas part au vote)
Pétanque	275	Pour : 14
Randos	475	Pour : 14
Amicale des SP	1 500	Pour : 14
Le souvenir français	120	Pour : 14
Les restos du cœur	120	Pour : 14
La prévention routière	100	Pour : 14

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 520 € à l'association Vignabad,
- Autorise pour la subvention exceptionnelle le versement d'un acompte de 40 %, **du montant de l'action**,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Divers

- **CIS de Vignacourt** : Présentation du plan de financement pour demande subvention au Conseil Départemental – La première réunion avec architecte a eu lieu, l'extension sur le bâtiment existant semble compliquée - Local à trouver pour continuité du CIS de Vignacourt pendant les travaux.
- **Chapelle** : Placos et électricité en cours – Sanitaires à finir (devis Lavaquerie validé) – Il faudra voir pour qu'elle soit occupée par les associations.
- **Cimetière** : Aménagement des allées à venir afin de ne plus avoir à désherber
- **Organisation des Services Techniques** : Répartition des équipes par zone – Réaménagement des espaces verts à revoir, en conséquence du zéro phyto – Sous-traitance de la taille des ifs et à venir du tour de ville (devis à recevoir).
- **PLUi** : Dans l'attente de la décision de la cour administrative de DOUAI qui devrait intervenir en Décembre, ce sont les anciens documents d'urbanisme qui s'appliquent, en ce qui nous concerne le PLU. Quid de l'extension du cimetière, projet aménagement terrain du parc...
- **Agés et Vie/EVIA** : Réunion s'est déroulée le 26 septembre pour étude du projet sur zone du parc
- **Tapis de judo** : Ne sont plus rangés entre le mardi et le vendredi, ils sont rangés le vendredi **par l'association du judo.**

Il faudrait relancer le projet de couvrir les terrains de tennis à étudier pour le prochain budget, pour les associations sportives. Il manque une grande salle.

- Embauche d'un agent en CDD pour équipe bâtiment et d'un agent en contrat PEC, pour pallier les besoins et remplacement.
- **Restos du cœur** : Acheminement denrées fait par l'agent en contrat PEC
- **Dépôts sauvages** : les déchets doivent être triés par les services techniques pour pouvoir être évacués - Pb du non ramassage par Trinoval
- Au 1^{er} janvier 2024, obligation de composter les déchets alimentaires
- Nouveau prestataire pour la fourniture des repas cantine et portage repas
- **Réveillon de l'an** : Budgétisé sur 2023 – Proposer à une association de tenir la buvette (pas possible sur la régie) – Service assuré par le traiteur – Limité à 200 personnes – Boissons comprises dans le prix ? – Sono – Réunion de préparation à prévoir
- **Miroir rue d'Amiens** : à poser dès que possible
- **Horloge église** : Dde intervention faite
- **Entrée église** : pierres à remplacer
- **Ecole** : Dde préau pour parents qui attendent
- **Nid de frelons** : Intervention des pompiers
- **Aire de jeux cours école maternelle** : devis validé
- **Vidéosurveillance** : Pose antenne à l'église prévue le 16/10, raccordement en cours
- Devis en cours pour caméras mobiles aux containers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15